

# RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE

*SERVICE « GESTION DES DECHETS »*

**ANNEE 2020**

# SOMMAIRE

<b><u>PERIMETRE ET DOMAINE DE COMPETENCES.....</u></b>	<b>3</b>
<b><u>A. ACTIONS DE PREVENTION/REDUCTION DES DECHETS.....</u></b>	<b>4</b>
A.1. MISE A JOUR DU PROGRAMME LOCAL DE REDUCTION DES DECHETS .....	4
A.2. PROMOTION DU COMPOSTAGE .....	4
A.3. PRET DE GOBELETS REUTILISABLES .....	6
A.4. DEVELOPPER LE REEMPLOI.....	6
A.5. ANIMATIONS GRAND PUBLIC ET SCOLAIRES .....	7
<b><u>B. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET COLLECTE SELECTIVE.....</u></b>	<b>8</b>
B.1. COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (OM) .....	8
B.2. COLLECTE SELECTIVE .....	9
B.3. TRI DES EMBALLAGES MENAGERS .....	10
B.4. CONVENTION SUR SITE PRIVE ET TRAVAUX DE VOIRIE .....	11
B.5. AVIS SUR DOCUMENT D'URBANISME .....	11
B.6. CALENDRIERS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS.....	11
B.7. ANOMALIES OU EVENEMENTS DE COLLECTE .....	11
B.8. FAITS MARQUANTS POUR LE SECTEUR « COLLECTE » EN 2020.....	13
<b><u>C. DECHETS COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE.....</u></b>	<b>14</b>
C.1. COLLECTE DU VERRE.....	14
C.2. COLLECTE DES DECHETS DES ACTIVITES DE SOIN A RISQUES INFECTIEUX .....	15
C.3. COLLECTE DES TEXTILES USAGES .....	15
C.4. COLLECTE DES PILES .....	15
<b><u>D. DECHETERIES.....</u></b>	<b>17</b>
D.1. PRESENTATION DES DECHETERIES .....	17
D.2. BILAN DES QUANTITES RECEPTIONNEES EN 2020 .....	19
D.3. EVOLUTION DES TONNAGES.....	20
D.4. EVOLUTION DE LA FREQUENTATION .....	20
D.5. FAITS MARQUANTS POUR LE SECTEUR « DECHETERIE » EN 2020.....	22
<b><u>E. DECHETS DES PRODUCTEURS NON MENAGERS (PNM).....</u></b>	<b>23</b>
E.1. LA REDEVANCE SPECIALE.....	23
E.2. LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES .....	23
<b><u>F. BILAN ENVIRONNEMENTAL.....</u></b>	<b>24</b>
F.1. PRODUCTION DE DECHETS ET EVOLUTION .....	24
F.2. TAUX DE VALORISATION .....	25
F.3. BILAN CARBONE.....	26
<b><u>G. BILAN FINANCIER.....</u></b>	<b>27</b>
G1 : DEPENSES DECOMPOSITION DE LA DEPENSE 2020 .....	27
G2 : RECETTES.....	29
G3 : METHODE COMPTACOUT .....	32
<b><u>H. PROJETS 2021 .....</u></b>	<b>33</b>

## Périmètre et domaine de compétences

Ce rapport retrace les résultats financiers, quantitatifs et qualitatifs de l'année 2020 pour le service des déchets ménagers sur le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, qui regroupe les 17 communes suivantes :



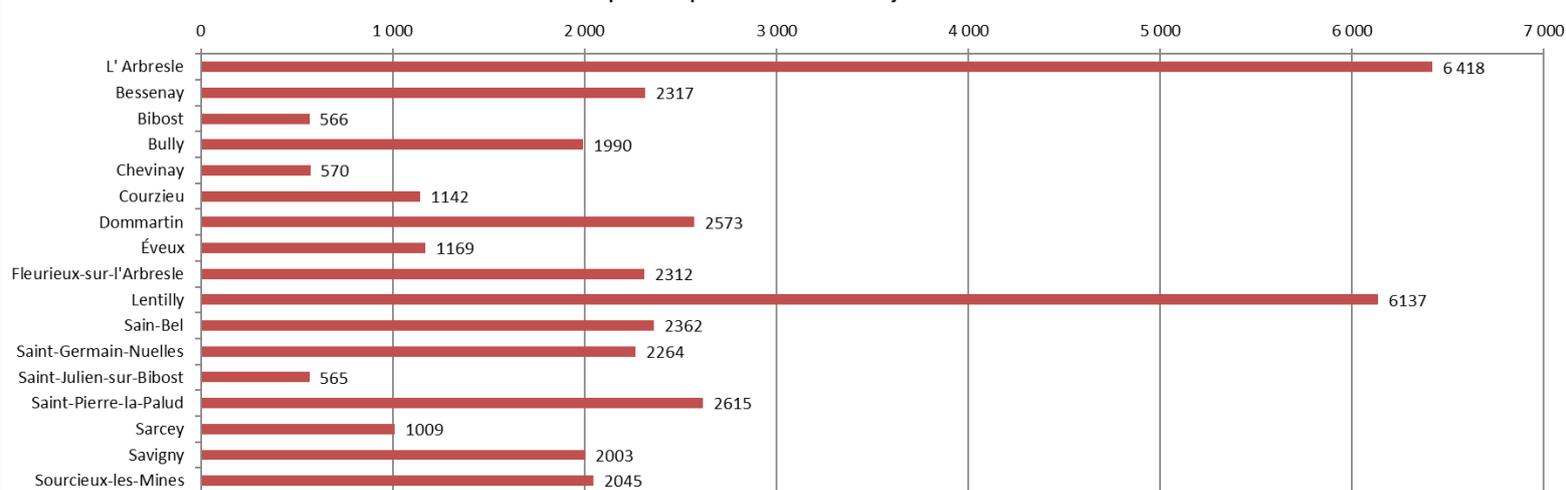
La compétence « déchets ménagers » est composée des éléments ci-dessous :

- 1/ La collecte des ordures ménagères ;
- 2/ Le transfert et l'élimination des ordures ménagères ;
- 3/ La collecte sélective ;
- 4/ L'exploitation des déchèteries.

Pour les déchèteries, par convention avec la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, les habitants de Brussieu peuvent accéder à la déchèterie de La Brevenne depuis le 1er janvier 2020. La commune de Brussieu a 1377 habitants.

La population de référence pour ce rapport annuel sur la gestion des déchets est la population municipale selon l'INSEE, parue au 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec des références statistiques au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les habitants sont donc au nombre de **38 057** (+1,18% par rapport à 2019), répartis sur le territoire de la façon suivante :

Population par communes au 1er janvier 2021



## A. Actions de prévention/réduction des déchets

La Communauté de Communes mène des actions pour diminuer à la source la production de déchets des habitants. Le meilleur déchet est toujours celui qu'on ne produit pas.

### A.1. **Mise à jour du programme local de réduction des déchets**



La Communauté de Communes a lancé en avril 2015 le programme local de réduction des déchets sur 5 ans. Il est composé de 7 axes et de 25 actions pour réduire de 7 % la quantité de déchets produits sur le territoire.

Les 7 axes sont les suivantes :

1. Sensibiliser à la réduction des déchets (5 actions)
2. Réduire les déchets verts des ménages et développer le compostage (4 actions)
3. Agir contre le gaspillage alimentaire (4 actions)
4. Etre exemplaire (4 actions)
5. Développer le réemploi (2 actions)
6. Evaluer et saisir les opportunités (3 actions)
7. Amplifier la collecte des déchets dangereux (3 actions)

Le budget prévisionnel du programme est de 120 000 € par an soit 3 € par En 2020, la Communauté de communes a dressé le bilan du programme et a débuté sa mise à jour pour la période 2021/2026. La Communauté de Communes a signé avec l'ADEME un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC).

**CONTRAT D'OBJECTIF DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE :**  
2020-2022 : TERRITOIRE DU PAYS DE L'ARBRESLE. DES ACTIONS CONCRÈTES !

- 1 mieux produire
- 2 mieux consommer
- 3 mieux gérer ses déchets
- 4 boucles locale d'économie circulaire

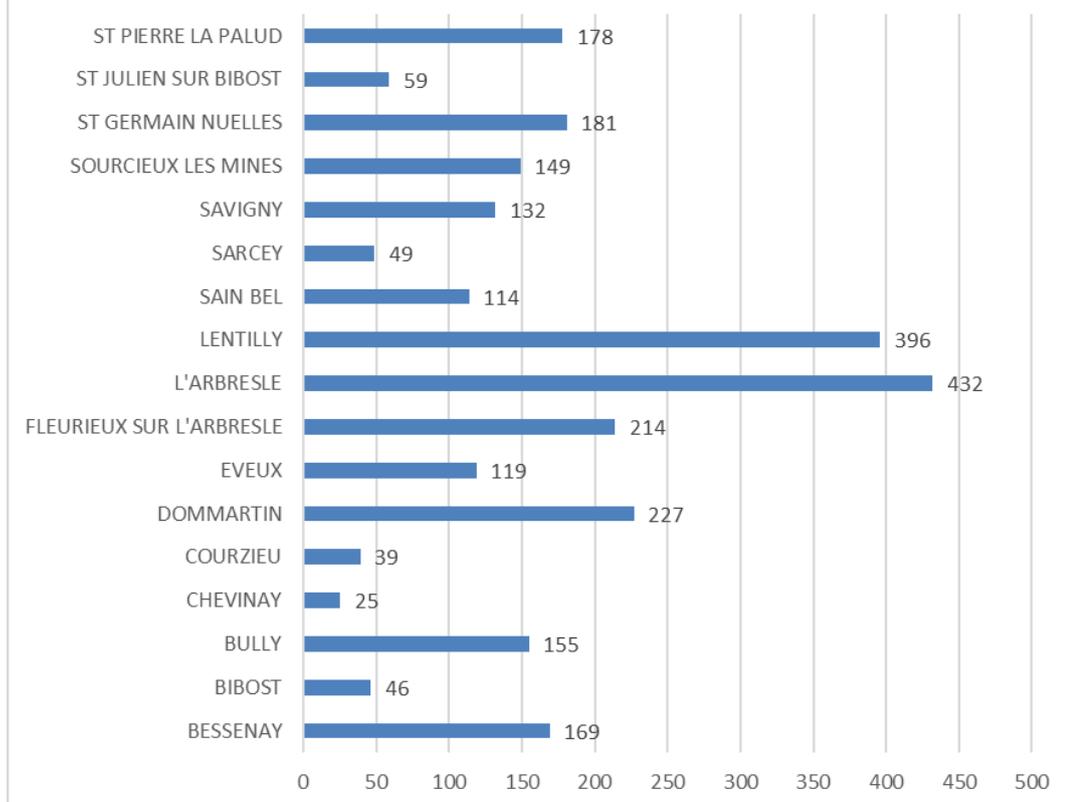
www.paysdelarbresle.fr  
www.facebook.com/paysdelarbresle

### A.2. **Promotion du compostage**

En 2016, la Communauté de Communes a lancé une campagne de promotion du compostage avec la distribution de composteurs à 20€ pour les particuliers (incluant un bio-seau). Les particuliers peuvent avoir jusqu'à 2 composteurs par foyer. **530 composteurs ont été distribués en 2020.** Depuis le début de l'opération, **2689** composteurs ont été distribués. Les habitants ont été sensibilisés sur les déchets acceptés dans les composteurs.



### Composteurs distribués par commune au 31/12/2020



La Communauté de Communes en partenariat avec l'association l'arbre à compost développe également des sites de compostage partagé. Sur 2020 avec la crise sanitaire, il n'y a pas eu de nouveaux sites de compostage partagé. Sur le territoire, 14 sites sont opérationnels.



**Site de compostage partagé installé à rue Claude Terrasse à l'Arbresle**

La Communauté de Communes propose toujours gratuitement la mise à disposition de composteurs pour les sites privés en gestion autonome. 46 sites différents sont opérationnels dans les écoles, établissements de santé, restaurants, jardins partagés,... 4 nouveaux sites ont été mis en place en 2020.

### **A.3. Prêt de gobelets réutilisables**

En 2020, 7 230 gobelets ont été prêtés aux associations. La Communauté de Communes a décidé d'arrêter le prêt de gobelets réutilisables. Chaque commune peut disposer de 500 gobelets donnés par la Communauté de Communes pour organiser ensuite leur prêt.



### **A.4. Développer le réemploi**

Après l'étude de faisabilité, la Communauté de Communes a signé une convention de partenariat avec l'association REPA'AR (Ressourcerie du PAys de l'ARbresle). Elle apporte un soutien technique et financier à l'association pour qu'elle puisse s'installer dans les locaux. La boutique a déménagé en 2020 dans des nouveaux locaux au 120 rue Pierre Passemard à L'Arbresle. Sur l'année, **20** tonnes d'objets ont été réemployés par l'association. 1836 clients sont venus à la Ressourcerie. L'association est agréée Atelier chantier d'insertion et embauche des personnes en insertion.

Le Repair Café de la MJC de Fleurieux/Eveux fonctionne tous les samedis matin de 9h30 à 12h quand les conditions sanitaires le permettent. Les 10 bénévoles Repair Acteurs aident les habitants à réparer leurs objets défectueux. En 2020, le Repair Café a réparé 497 kg d'objets (en baisse par rapport à 2019 en raison de la fermeture). Sur l'année 2020, **100 objets** ont été réparés.





## B. Collecte des ordures ménagères et collecte sélective

### **B.1. Collecte et traitement des ordures ménagères (OM)**



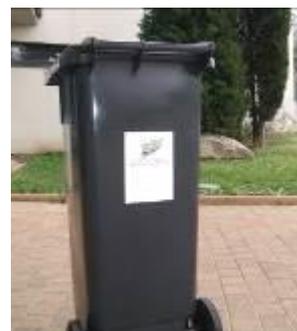
Chiffres clés :

- 8 6 809 Km parcourus (88 166 km en 2019)
- 6 849 heures de service (7 001 heures en 2019)
- 6 660 tonnes (6 782 t en 2019)

La collecte des ordures ménagères est assurée par le passage de bennes à ordures ménagères en porte-à-porte du lundi au vendredi. Si, pour des raisons techniques, le camion de collecte ne peut passer devant les propriétés (voie étroite, voie en impasse sans plateforme de retournement), des points de regroupement ont été définis permettant ainsi aux usagers de déposer leurs contenants.

La collecte des OM est assurée **sur un rythme d'1 fois par semaine** pour l'ensemble du Pays de L'Arbresle à l'exception de quelques rues de la commune de l'Arbresle où la fréquence est 2 fois par semaine (comme les conteneurs enterrés).

Depuis 2009, des bacs individuels ou collectifs à couvercle noir ont été fournis par la Communauté de Communes aux habitants, entreprises et établissements publics de l'ensemble du territoire.



Depuis 2014, les bacs poubelles ont été remplacés par des conteneurs enterrés sur plusieurs communes. Fin 2020, 37 sites sont en place sur les communes de Fleurieux sur l'Arbresle, Dommartin, Sain Bel, L'Arbresle, Bessenay, Lentilly et Courzieu. Au total, 124 conteneurs enterrés sont installés.



Les camions déversent les ordures ménagères au quai de transfert, situé sur le site de la déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle géré par le SYTRAIVAL. Les ordures ménagères sont ainsi déversées par gravité dans des semis de 90 m<sup>3</sup>.

Cette prestation de collecte est assurée par l'entreprise Suez Environnement et définie dans le cadre d'un marché renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qui se termine au 31 décembre 2022.

Les ordures ménagères sont ensuite acheminées à Villefranche sur Saône, dans l'usine de valorisation énergétique gérée par le SYTRAIIVAL (Syndicat de Traitement des ordures ménagères). 9 groupements de communes adhèrent à ce syndicat, fédérant ainsi 355 000 habitants. Cette usine de valorisation énergétique incinère les ordures ménagères en récupérant la chaleur produite pour alimenter un réseau de chauffage et ainsi générer de l'électricité.



Le taux de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur l'incinération est de 3 € HT par tonne.

### Quantité d'ordures ménagères

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Population</b>	36 836	37 036	37 282	37 613	38057
<b>Quantité (en t)</b>	6 569	6371	6 624	6 782	6 660
<b>Ratio kg/hbt</b>	178,3	172,0	177,7	180,3	175,0
<b>Evolution des quantités</b>	-0,8%	-3,0%	4,0%	2,4%	-1,8%

En 2020, les quantités d'ordures ménagères ont diminué légèrement de 1,8%.

## **B.2. Collecte sélective**

Deux types de collecte sélective sont en place sur le territoire : les emballages ménagers et le verre.

### **1. Collecte des emballages ménagers**

Les papiers sont collectés en mélange avec les emballages (bouteilles en plastique, emballages métalliques, petits emballages en carton, briques et emballages en aluminium).



La collecte sélective est ramassée en porte-à-porte ou en conteneurs enterrés. Le circuit de collecte est identique à celui des ordures ménagères. Les camions collectent les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

#### Chiffres clés :

- 66 941 km parcourus (70 639 km en 2019)
- 4054 heures de service (4 112 heures en 2019)
- 1892 tonnes (1 927 T en 2019)

Des bacs individuels ou collectifs à couvercle jaune ont été fournis par la Communauté de Communes aux habitants, entreprises et établissements publics de l'ensemble du territoire. En 2017, un nouveau marché de fourniture a été lancé intégrant le flocage des bacs poubelles.



La collecte des emballages ménagers est assurée sur un rythme **d'une fois par quinzaine** pour l'ensemble du Pays de L'Arbresle à l'exception du centre bourg de la commune de L'Arbresle où la fréquence est d'1 fois par semaine ainsi que pour les conteneurs enterrés.

Les camions déversent les emballages ménagers au quai de transfert de Quincieux puis sont transportés au centre de tri de Firminy (42).

La prestation de collecte et transfert des emballages ménagers est assurée par l'entreprise Suez Environnement et définie dans le cadre d'un marché renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qui se termine au 31 décembre 2022.

### Quantité collectée

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités collectées de collecte sélective :

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Population</b>	36 836	37 036	37 282	37 613	38 057
<b>Quantité de collecte sélective</b>	1 985	1 940	1941	1 927	1892
<b>Ratio kg/hbt</b>	54	52	52	51	50
<b>Evolution des quantités</b>	-0,5%	-2,3%	0,1%	-0,7%	-1,8%

Les quantités de collecte sélective sont en légère baisse en lien avec la situation sanitaire de 2020.

A noter que les usagers peuvent déposer aussi les papiers en déchèterie : **133 tonnes** ont ainsi été collectées par ce biais. Les usagers peuvent déstocker de plus grandes quantités de papiers graphiques (livres et journaux compris), ce qui n'est pas possible dans les bacs jaunes, en raison du trop grand poids induit. L'apport du papier directement en déchèterie est moins onéreux pour la collectivité. La déchèterie de la Brévenne Courzieu est maintenant équipée d'une benne plutôt que des colonnes aériennes.

### **B.3. Tri des emballages ménagers**



Les emballages ménagers collectés et acheminés au centre de tri de Firminy sont séparés selon les matériaux et acheminés dans les différentes filières de recyclage existantes. Cette prestation du tri des emballages ménagers est assurée par l'entreprise SUEZ pour le compte du SYTRAIVAL.

### Quantités triées

	2016	2017	2018	2019	2020
PET clair	62	38	72	62	103
PET foncé	27	30	25	27	46
PEHD	47	32	13	46	60
Acier	22	17	54	85	88
Aluminium	13	6	3	12	15
Briques alimentaires	44	25	2	25	45
Cartons	309	374	632	612	508
Journaux/papiers	588	524	439	342	324
Gros de magasin	549	520	363	266	290
Refus	305	373	277	264	475
<b>Total trié</b>	<b>1 662</b>	<b>1 564</b>	<b>1 603</b>	<b>1 657</b>	<b>1 479</b>
<b>% refus</b>	<b>15,37%</b>	<b>19,23%</b>	<b>14,27%</b>	<b>13,68%</b>	<b>25,11 %</b>

On constate une augmentation du taux de refus en 2020 passant à 25,11 %. Les habitants ont moins bien trié leurs déchets pendant la crise sanitaire.

Les principales erreurs sont : des sacs d'ordures ménagères, du textile, des plastiques durs ou souples non recyclables, du verre,... En 2020, les agents de collecte continuent de refuser plus systématiquement les bacs des usagers présentant des déchets non conformes. Le Rippeur Plus

sensibilise aussi régulièrement les habitants aux consignes de tri mais en raison du Covid-19 il a pu faire moins de porte à porte.

### B.4. Convention sur site privé et travaux de voirie

Chaque site privé (lotissement, entreprise) doit signer une convention de collecte, précisant les engagements du prestataire de collecte et du lotissement : élagage, stationnement des véhicules réglementé, etc.

Il existe **43** conventions d'accès sur site privé.

Le service traite les arrêtés de voirie reçus par les communes pour vérifier que les camions de collecte peuvent bien circuler pendant les travaux. En 2020, 220 arrêtés ont été transmis au prestataire pour que la collecte puisse bien avoir lieu.

### B.5. Avis sur document d'urbanisme

Depuis 2011, la Communauté de Communes a mis en place en interne une procédure formalisée pour donner des avis sur les documents d'urbanisme transmis par les mairies. **596 avis** ont été rendus en 2020. Le service valide ainsi les aménagements nécessaires à une collecte en porte-à-porte et dimensionne l'espace pour les aires de stockages des poubelles.

### B.6. Calendriers de collecte des déchets ménagers

Chaque année, la Communauté de Communes édite et diffuse via les communes des calendriers de collecte pour indiquer aux habitants les dates de ramassage de leurs déchets. Dix versions sont ainsi déclinées. Depuis 2019, le calendrier va jusqu'au mois de janvier de l'année suivante.



# CALENDRIER DE COLLECTE

# 2020

BULLY / SARCEY

	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER 2021
1 M	1 S	1 M	1 J	1 D FÉRIÉ	1 M	1 V FÉRIÉ	1 V FÉRIÉ
2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 S
3 V	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 D
4 S	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 L
5 D	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 M
6 L	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 M
7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 J
8 M	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 V
9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 S
10 V	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 D
11 S	11 M	11 V	11 D	11 M FÉRIÉ	11 V	11 L	11 L
12 D	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 M
13 L	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 M
14 M FÉRIÉ	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L	14 J	14 J
15 M	15 S FÉRIÉ	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 V
16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 S
17 V	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 D
18 S	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 L
19 D	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 M
20 L	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 M
21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 J
22 M	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 V
23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 S
24 V	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 D
25 S	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V FÉRIÉ	25 L	25 L
26 D	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 M
27 L	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 M
28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 J
29 M	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 V
30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 S
31 V	31 L	31 M	31 S	31 J	31 M	31 D	31 D

JOUR FÉRIÉ : pas de collecte, rattrapage le samedi

Bac à couvercle jaune : tri sélectif

Bac à couvercle gris : ordures ménagères

Congés zone A

Semaine Européenne de Réduction des Déchets

AMIANTE

**NOUVEAU**

**CARTONS MARRONS :**  
Non collectés dans les bacs de tri, à apporter en déchèteries.  
CARTE D'ACCÈS OBLIGATOIRE

TÉLÉCHARGEZ VOTRE FORMULAIRE SUR [WWW.PAYSDELARBRESLE.FR](http://WWW.PAYSDELARBRESLE.FR)

**2 DÉCHÈTERIES**

du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : FERMETURE À 18H AU LIEU DE 17H

**COURZIEU LA BRÉVENNE**

Ouverte les Lundis et Mercredis : de 14h à 17h  
Les Mardis et Vendredis : de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Le Samedi : de 9h à 17h

**FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE**

Ouverte les Lundis, Mercredis, Jeudis et Vendredis : de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Le Samedi : de 9h à 17h

Collecte de l'amiante liée en déchèteries sur inscription  
Jeudi 16 avril (Courzieu) et Mardi 13 octobre (Fleurieux)

**> Plus d'infos :**  
Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle  
04.74.01.68.90 / [ccpa@paysdelarbresle.fr](mailto:ccpa@paysdelarbresle.fr)

### B.7. Anomalies ou événements de collecte

Les anomalies ou événements sont envoyées par SUEZ à chaque fin de tournée de collecte. Elles sont ensuite traitées par le service "gestion des déchets".

En 2020, **1611** événements ont été traités. Le prestataire a remonté moins d'anomalies qu'en 2019 (2023)

## Répartition des demandes par Objet de demande

Objet	2020	Proportion (%)	2019	Proportion (%)	Évolution
<b>Total</b>	<b>1611</b>		<b>2023</b>		<b>-20%</b>
Accès difficile	89	6%	123	6%	-28%
Autres	11	1%	5	0%	120%
Autres prestations	14	1%	1	0%	1300%
Dégradation / Vandalisme	1	0%	7	0%	-86%
Matériel et Maintenance	355	22%	209	10%	70%
Non-conformités terrain	1111	69%	1581	78%	-30%
Prestation non conforme	2	0%	40	2%	-95%
Présentation et Remisage	18	1%	36	2%	-50%
Sécurité et Transport	7	0%	15	1%	-53%
Usagers	3	0%	3	0%	0%

## Répartition des demandes par Type de demande

Type de demande	2020	Proportion (%)	2019	Proportion (%)	Évolution
	<b>1611</b>		<b>2023</b>		<b>-20%</b>
Bac - hygiène (saleté / odeur...)	5	0%	9	0%	-44%
Bac - maintenance	285	18%	177	9%	61%
Bac - non conforme	54	3%	130	6%	-58%
Bac / sac inaccessible	1	0%	3	0%	-67%
Bac / sac non sorti ou non visible	15	1%	25	1%	-40%
Bac de tri - non conforme	1	0%	6	0%	-83%
Bac non collecté	2	0%	17	1%	-88%
Bac présenté hors plage horaire	1	0%	0	-	-
Bac renversé	0	-	3	0%	-100%
Bac tombé dans la trémie	1	0%	0	-	-
Chien méchant	1	0%	0	-	-
Demande d'élagage	10	1%	14	1%	-29%
Déchet non conforme	709	44%	864	43%	-18%
Déchet non conforme : Présence de verre	98	6%	229	11%	-57%
Dépôt sauvage / Vrac important / Déchets non conformes	60	4%	39	2%	54%
Erreur de tri	112	7%	189	9%	-41%
Intempéries	4	0%	20	1%	-80%
Local de précollecte inaccessible	4	0%	0	-	-
Manoeuvre dangereuse	0	-	1	0%	-100%
Non collecte	0	-	16	1%	-100%
Point noir sécurité	4	0%	9	0%	-56%
Problème voirie	3	0%	13	1%	-77%
Présence / piqûre d'insectes	1	0%	0	-	-
Redevance spéciale	5	0%	0	-	-
Rue / Route barrée	32	2%	18	1%	78%
Réclamation usager	1	0%	2	0%	-50%
Sac dans bac de tri	45	3%	96	5%	-53%
Sac jaune dans bac OM	28	2%	16	1%	75%
Sac non collecté	0	-	1	0%	-100%
Stationnement gênant	14	1%	28	1%	-50%
Travaux	12	1%	18	1%	-33%

Le nombre d'événement a sensiblement diminué mais reste conséquent reflétant les échanges entre l'équipage et le service. Les déchets non conformes représentent 69 % des événements signalés. Les intempéries (neige, verglas) et les travaux ont peu impacté la collecte.

Le nombre d'événements de collecte, a évolué ainsi depuis 2016.

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'anomalies	3374	2908	2504	2023	1 611

Evolution	45%	-14%	-14%	-19%	-20%
-----------	-----	------	------	------	------

Chaque ronde doit signaler au moins 5 anomalies par jour.

### **B.8. Faits marquants pour le secteur « collecte » en 2020**

Des actions spécifiques ont été menées pour améliorer la collecte des déchets :

- **Suivis de collecte** : plusieurs contrôles ont été menés par la Communauté de Communes pour vérifier les circuits de collecte des camions et la manière dont les bacs sont vidés. Des réunions ont eu lieu avec le prestataire pour repreciser le niveau d'exigence de la Communauté de Communes ;
- **Gestion de la crise du COVID-19** : des protocoles sont en place pour limiter les risques de propagation de l'épidémie et maintenir le service de collecte des déchets.
- **Sensibilisation de différents publics** à la gestion des déchets : enfants, habitants en porte à porte,
- **Livraison des bacs roulants** : environ 970 bacs ont été livrés, ou échangés, ou réparés par le service. 32 jours de livraison ont eu lieu en 2020. 284 bacs poubelles ont été lavés pour être distribués à des nouveaux habitants.
- **Nouveau site de conteneurs enterrés** : implantation de nouveaux conteneurs sur L'Arbresle et Courzieu

## C. Déchets collectés en apport volontaire

### C.1. *Collecte du verre*



**133 bornes de collecte** sont réparties sur le territoire pour les bouteilles, pots et bocaux en verre (dont 22 enterrés).

La gestion de cette collecte est assurée par le SYTRAIVAL qui a confié la prestation à l'entreprise GUERIN (groupe Mineris).

Fin 2017, le service a acheté deux petites colonnes à verre pour prêter lors des événements.



Les conteneurs à verre ont été lavé en mars 2020 par l'entreprise Biopest Services. Un produit biodégradable à 90 % est utilisé pour cette opération.

### Poids collectés

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Population</b>	36836	37 036	37282	37 613	38 057
<b>Poids (en t)</b>	1228	1 223	1 326	1 291	1 410
<b>Ratio kg/hbt</b>	33,3	33,0	36	34	37
<b>Evolution quantités</b>	5,1%	-0,4%	8,41%	-2,62%	9,19%

Les quantités de verre ont bien augmenté en 2020 **+9 %**. La quantité de verre triée par habitant est à 37 kg supérieur à la moyenne nationale à 35 kg.

Pour chaque tonne de verre triée le SYTRAIVAL verse **1 €** à la Ligue contre le Cancer, soit pour 2020, **un montant de 1 410 €**.

## C.2. Collecte des Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux

Les habitants peuvent récupérer des boîtes jaunes en pharmacies et les ramener dans toutes les officines du Pays de L'Arbresle. Ce service est gratuit entièrement pris en charge par l'éco-organisme DASTRI.

En 2020, les poids collectés par la filière DASRI dans les pharmacies du territoire sont de 350 kg.



## C.3. Collecte des textiles usagés



Des conteneurs textiles ont été installés depuis juillet 2010 dans les deux déchèteries du territoire.

C'est l'association Le Relais Bourgogne et PHILTEX qui gère les conteneurs textiles installés sur les déchèteries :

- La Brèvenne 16 tonnes,
- Fleurieux sur l'Arbresle 26 tonnes ont été récupérés.

Sur l'ensemble du territoire, **159 tonnes** ont été récupérées dans les **32 bornes** en place. Quinze communes du territoire sont équipées d'au moins une borne textile. Seules deux communes n'ont pas de point textile à ce jour (Bully et Dommartin). Les contrats de collecte sont passés directement par les Mairies.

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Population</b>	36836	37 036	37 282	37613	38 057
<b>Poids (en t)</b>	97,1	146,6	146,1	170,3	159,3
<b>Ratio kg/hbt</b>	2,6	4,0	3,9	4,5	4,2
<b>Evolution</b>	-38,7%	33,8%	-0,4%	14,2%	-6,9%

Les quantités de textile ont légèrement baissé en 2020 avec le confinement et l'arrêt pendant 5 mois de la collecte par Le Relais. Il existe sur le territoire 2 prestataires pour les bornes textiles : Philtex et Le Relais.

Les textiles usagés regroupent les vêtements, le linge de maison, les chaussures et les affaires de maroquinerie.

Si 17 kg de textile sont produits chaque année par les Français, seulement 4,2 kg sont actuellement recyclés dans les bennes textiles. Il existe encore une marge de manœuvre pour mieux collecter les textiles.

Les textiles ainsi récupérés sont revendus dans des boutiques, transformés en chiffons voire effilochés pour recréer des nouveaux textiles. Les vêtements en très bon état peuvent être donnés à la Ressourcerie REPA'AR pendant les horaires d'ouverture.

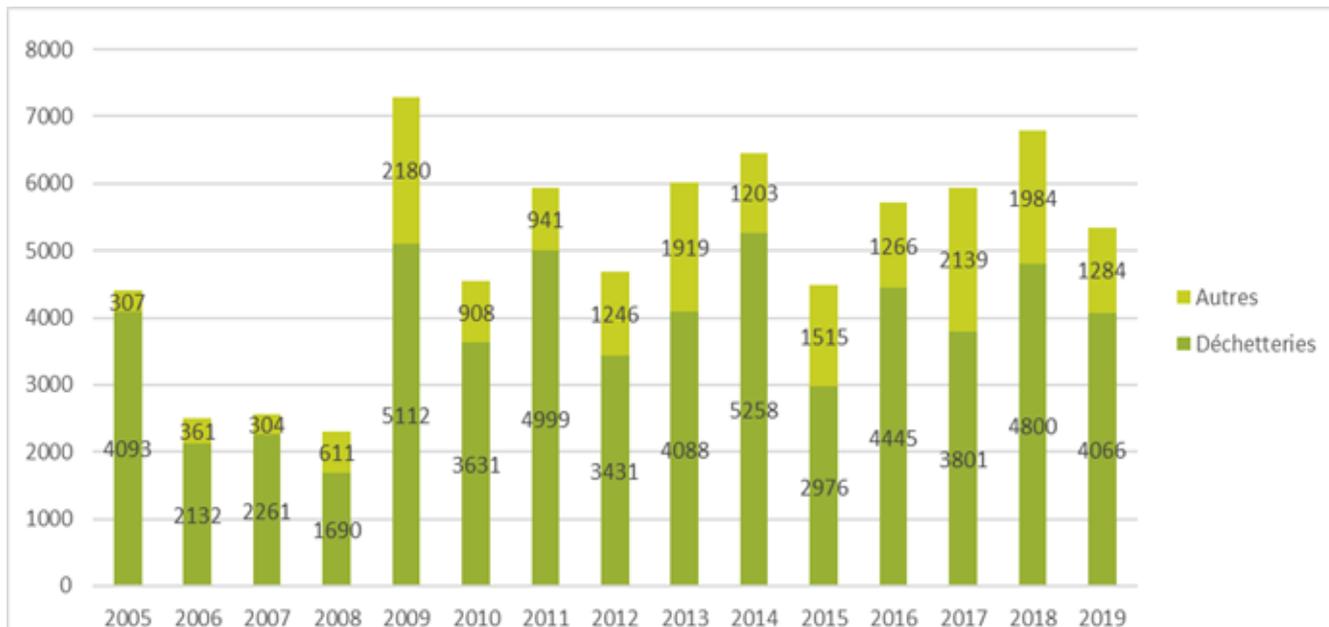
## C.4. Collecte des piles

**4 191 kg** de piles ont été récupérées en 2020. Ces quantités sont en légère hausse par rapport à 2019 (+3%)

Des collecteurs de piles sont installés dans les mairies, les établissements scolaires et dans d'autres lieux (exemple médiathèque de l'Arbresle). A noter que le coût de cette collecte est gratuit, réalisé en partenariat avec COREPILE.

Dans le graphique suivant, on observe les quantités collectées en déchèteries et par les autres points de collecte (magasins). Les quantités sont en baisse pour un total de 5 350 kg de piles.





## D. Déchèteries

### D.1 Présentation des déchèteries

#### 1. Localisation des déchèteries

Deux déchèteries sont à la disposition des habitants du Pays de L'Arbresle, exploitées par la société SERNED depuis 1<sup>er</sup> février 2019.



#### 2. Conditions d'accès

Les tableaux ci-après présentent les horaires d'accès en déchèterie.

*Horaires d'ouverture pour la déchèterie de La Brévenne / Courzieu*

Jours	Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	Période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre
Lundi	14h – 17h	14h – 18h
Mardi	9h-12h / 14h – 17h	9h – 12h / 14h – 18 h
Mercredi	14h – 17h	14h – 18h
Jeudi	FERMEE	
Vendredi	14h – 17h	14h – 18h
Samedi	9h – 17h	9h / 18h

*Horaires d'ouverture pour la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle*

Jours	Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	Période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre
Lundi	9h -12h / 14h – 17h	9h -12h / 14h – 18h
Mardi	FERMEE	
Mercredi	9h -12h / 14h – 17h	9h -12h / 14h – 18h
Jeudi	9h -12h / 14h – 17h	9h -12h / 14h – 18h

Vendredi	9h -12h / 14h – 17h	9h -12h / 14h – 18h
Samedi	9h /17 h	9h /18 h

Depuis 2011, le dépôt de déchets en déchèterie est conditionné à la présentation d'une carte d'accès au gardien. Depuis le 3 février 2020, tous les professionnels sont interdits en déchèteries publiques. Une déchèterie professionnelle est ouverte sur l'ancienne déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle. Afin de s'assurer que les usagers sont bien des particuliers, une limite de passage a été instauré. Les particuliers ont :

- 24 passages par an avec un véhicule (+ remorque) d'une capacité de stockage de moins de 3 m<sup>3</sup>.
- 6 passages par an avec un véhicule (+ remorque) d'une capacité de 4 à 12 m<sup>3</sup>.



L'ensemble des usagers doit se conformer au règlement en vigueur en déchèterie, approuvé lors du Conseil Communautaire modifié le 19 mai 2020. Les nouvelles contraintes sanitaires ont été intégré dans le règlement.

### 3. Type de déchets acceptés

Les deux déchèteries du territoire permettent la valorisation des déchets suivants : ferraille, encombrants, mobilier, déchets verts, bois, gravats, plâtre, verre, cartons, papiers, huile minérale, huile végétale, batteries, piles, accumulateurs, capsules Nespresso, déchets dangereux spéciaux (peintures, solvants, ampoules, néons) polystyrène, bouchons en liège et en plastiques et déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Des nouvelles filières sont en place depuis 2019 et l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle.

- Les pneus de véhicules légers sont réceptionnés sur la déchèterie de Courzieu et de Fleurieux.
- Les extincteurs vides sont acceptés sur les deux déchèteries
- Les huisseries (avec vitre présente) sont séparées sur la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle
- Les déchets en plastiques durs

**POLYPROPYLENE**



**POLEYTHYLENE**



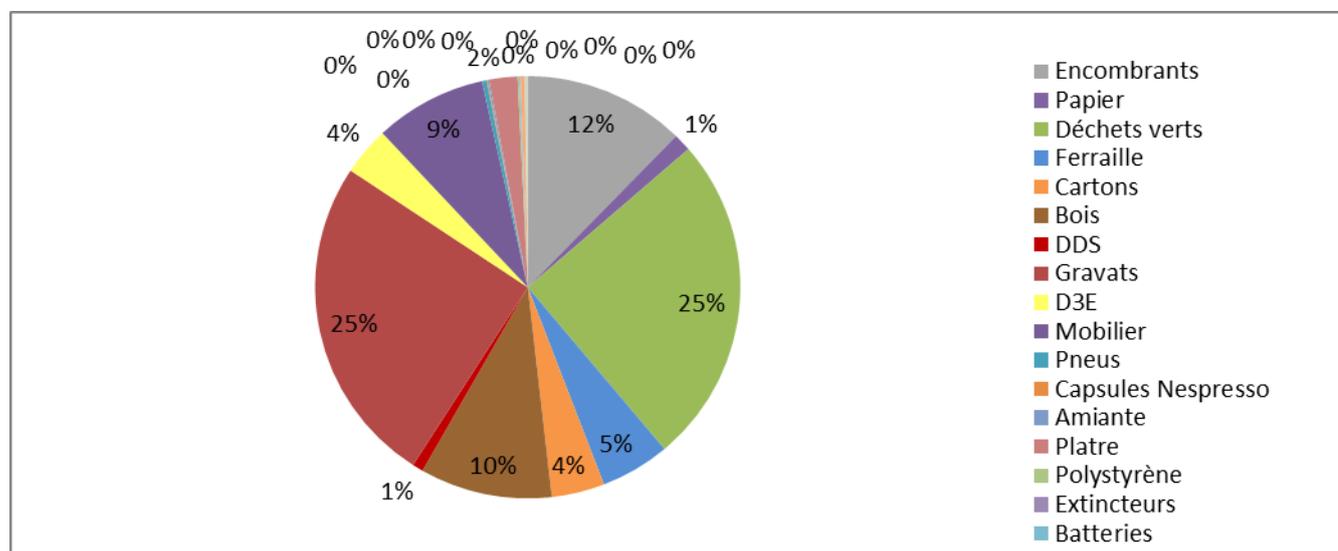
Depuis 2016, des collectes exceptionnelles d'amiante sont organisées en déchèteries sur inscription (une par an depuis 2020).

## D.2 Bilan des quantités réceptionnées en 2020

Le tableau ci-après détaille la répartition des quantités collectées par déchèterie.

	2020		Cumulé	Cumulé (kg/hab)
	Fleurieux sur l'Arbresle	Courzieu		
<b>Entrées usagers</b>	<b>56 046</b>	<b>23 436</b>	<b>79 482</b>	
Encombrants	786,18	422,48	1 209	31
Papier	95	37	133	3
Déchets verts	1 936	547	2 483	63
Ferraille	325	194	519	13
Cartons	284	112	397	10
Bois	674	315	988	25
DDS	55	27	82	2,1
Gravats	1 863	619	2 482	63
D3E	237	127	364	9
Mobilier	573	265	838	21
Pneus	21	13	34	0,9
Capsules Nespresso	5	2,6	8,0	0,20
Amiante	12,6		12,6	0,3
Plâtre	140	69,8	209,6	5,3
Polystyrène	10,16	1,06	11,2	0,3
Extincteurs	1,72	0,88	2,6	0,1
Batteries	7,35	0,82	8,2	0,2
Huisseries	31,28		31,3	0,8
Plastiques durs	2,46		2,5	0,1
Radiographies	0,08	0,05	0,1	0,0
Huiles minérales (en t)	8,64	7,74	16	0,4
Huiles végétales (en t)	2,19	1,06	3,25	0,1
<b>TOTAL (en tonnes)</b>	<b>7 072</b>	<b>2 762</b>	<b>9 834</b>	<b>249</b>

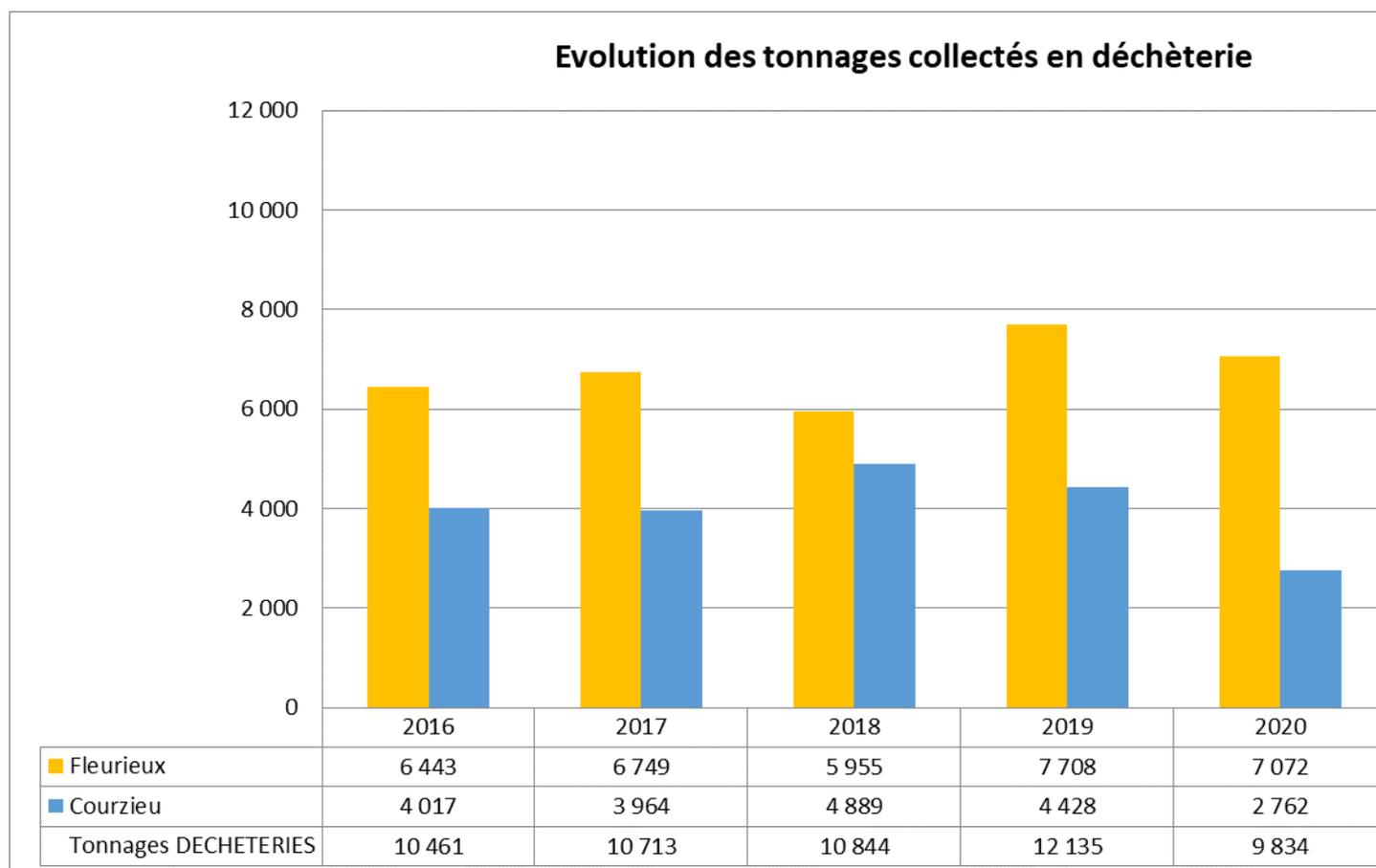
Le graphique suivant précise le type de déchets apportés en déchèterie.



Les apports les plus importants sont les déchets verts (25%), puis les gravats (25%), les encombrants (12%), ainsi que le bois (10%). En 2020, avec l'ouverture de la déchèterie professionnelle, on observe une nette diminution des quantités apportées (-19%). Les principaux flux diminuent comme les encombrants (-26,7%), les déchets verts (-20%), le bois (-19%),...

Le taux d'enfouissement des déchets reçus en déchèteries continue de s'améliorer avec seulement 12,4 % de déchets enfouis.

### **D.3 Evolution des tonnages**

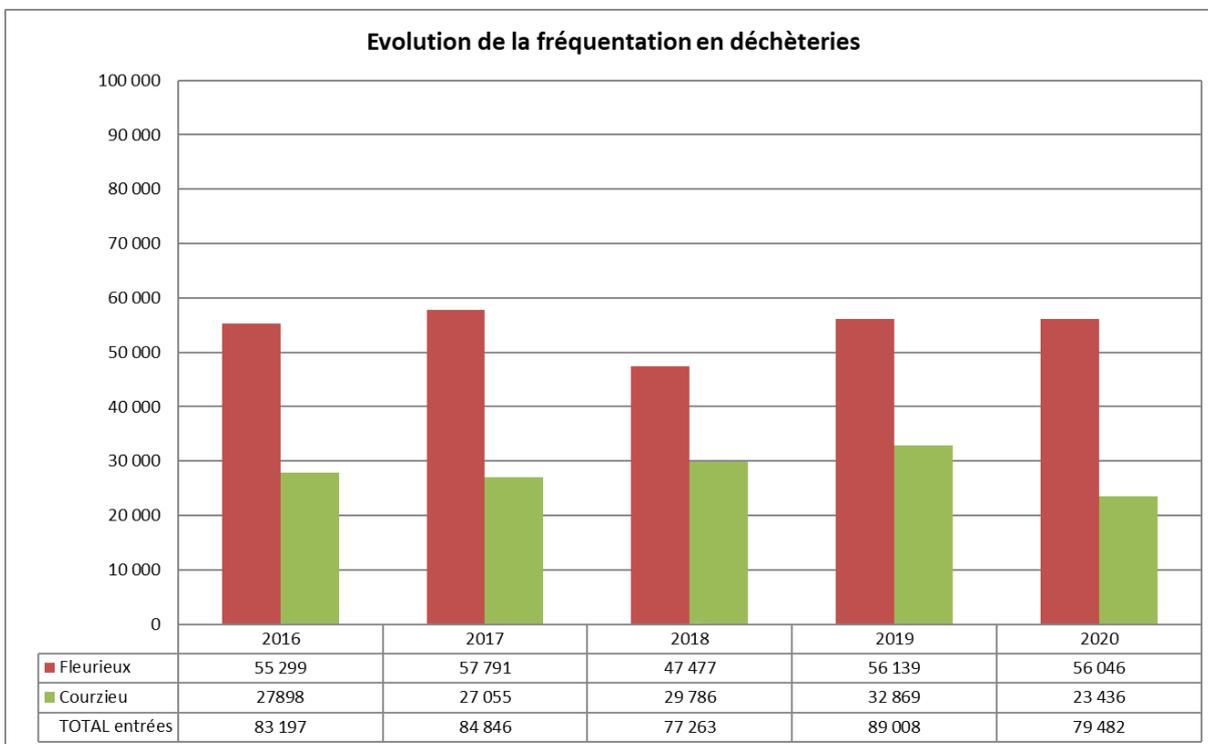


L'évolution des tonnages sur les cinq dernières années est présentée dans le graphique ci-dessus. Alors qu'une augmentation importante a eu lieu en 2019, les données 2020 sont nettement en baisse et retombent en dessous des poids de 2016. La diminution des quantités apportées est plus marquée sur la déchèterie de Courzieu.

### **D.4 Evolution de la fréquentation**

Le graphique ci-dessous détaille l'évolution de la fréquentation pour les 2 déchèteries sur les cinq dernières années. En 2020, 56 046 visiteurs se sont présentés à la déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle et 23 436 à celle de Courzieu. En raison de la crise sanitaire, les sites sont restés fermés au public du 17 mars 2020 au lundi 27 avril.

### Evolution de la fréquentation en déchèteries



La fréquentation a légèrement baissé à **79 482 visiteurs** en particulier à Courzieu.

Par site, le nombre d'usagers baisse à la déchèterie de La Brévenne / Courzieu pour atteindre une moyenne de 101 usagers / jour.

Le nombre de visiteur à la déchèterie de Fleurieux est en augmentation (244 usagers /jour).

Le poids moyen des déchets apportés en déchèterie est de 124 kg par passage.

## **D.5 Faits marquants pour le secteur « déchèterie » en 2020**

En déchèteries, les faits marquants sont :

- L'interdiction des apports des professionnels sur les deux sites **à partir du 3 février 2020**
- La fermeture des deux sites pendant 6 semaines lors du 1<sup>er</sup> confinement et la gestion de la fréquentation à l'ouverture
- L'organisation de **collecte d'amiante liée** avec 12,6 tonnes collectées en provenance de 60 usagers (en baisse de 12% par rapport à 2019),
- La **visite régulière** du service gestion des déchets pour contrôler la bonne exécution des prestations et réaliser des audits.



*Nouvelle déchèterie professionnelle de Fleurieux sur l'Arbresle (gérée par l'entreprise SERNED)*

## E. DECHETS DES PRODUCTEURS NON MENAGERS (PNM)

### **E.1. La Redevance Spéciale**

La Redevance Spéciale est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'ensemble des bacs des redevables ont été identifiés par un autocollant spécifique. 6 avenants ont été passés pendant l'année pour modifier les volumes de bacs et 6 nouvelles conventions. **111 redevables** ont été facturés avec le logiciel AGIDE représentant une recette de Redevance Spéciale de 226 472 € (+2% par rapport à 2019).

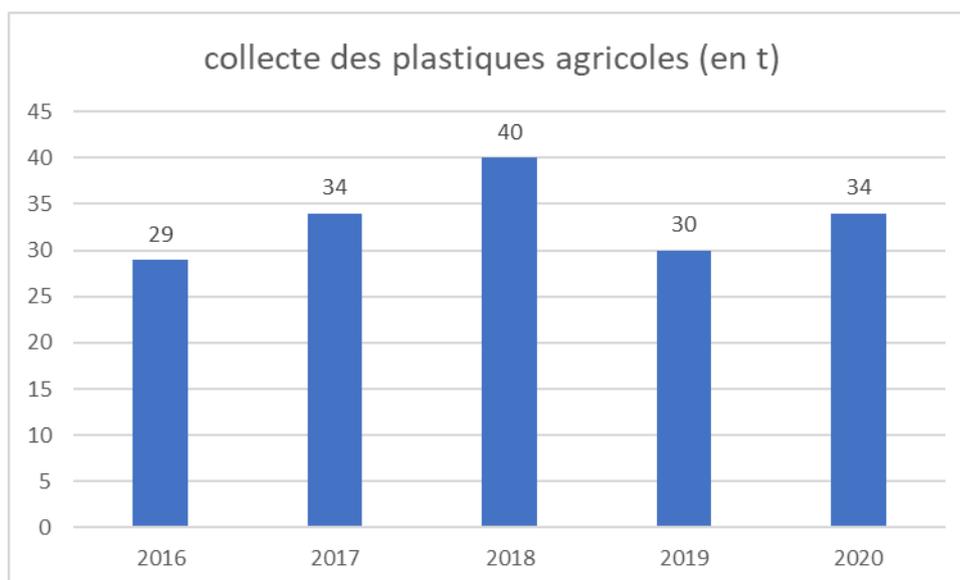
### **E.2. La collecte des plastiques agricoles**

Depuis l'année 2004, la Communauté de Communes, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Rhône, collecte les plastiques agricoles usagés. En 2014, elle a conventionné avec ADIVALOR organisme en charge de la valorisation des déchets agricoles.

Différents types de plastiques sont ainsi récupérés sur l'ancien marché aux fruits de Saint Julien sur Bibost :

- les films de serre ;
- les bâches d'ensilages, films d'enrubannage et films de paillage ;
- les ficelles et les filets de balles rondes.

En 2020, une benne pour les plastiques non recyclables a été installés (3,64tonnes).



*Graphique : Evolution de la collecte des Plastiques Agricoles*

La Communauté de Communes gère les parties administratives et financières de l'opération : envoi de courriers aux agriculteurs, recherche des filières pour évacuer les déchets.

Sur site, des agriculteurs s'occupent de diriger leurs collègues pour réaliser une séparation des plastiques agricoles apportés.

En 2020, 72 agriculteurs du territoire ont participé à cette action (78 participants en 2019) pour **34 tonnes collectées**.

Coût 2020 de l'opération : les recettes matières ne compensent plus les coûts de traitement des déchets non recyclables. L'opération a coûté 1640 €.



Les quantités apportées sont en léger augmentation mais la collecte n'a pas pu se faire en mars et a eu lieu en septembre.

## F. Bilan environnemental

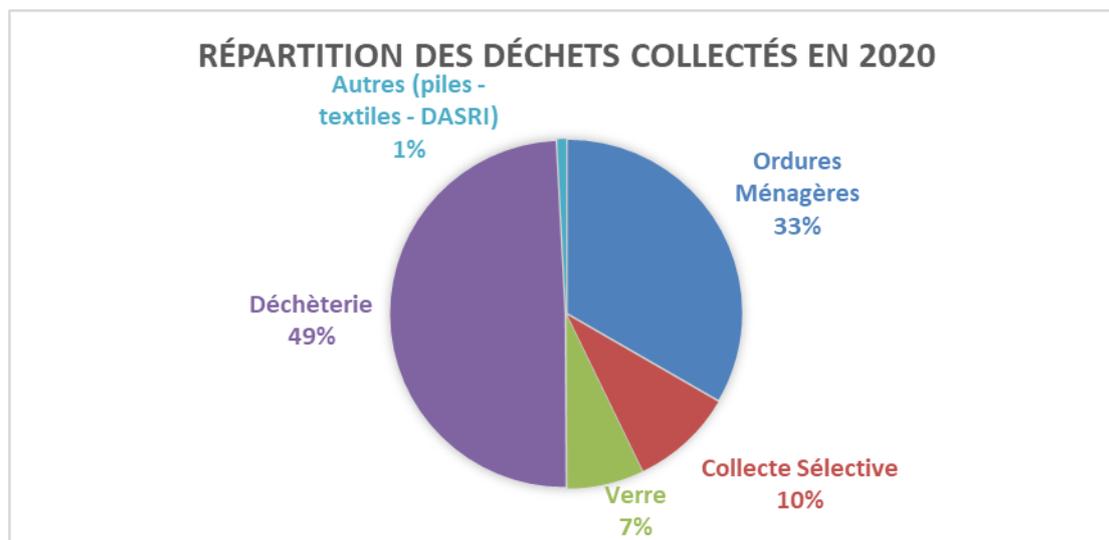
### F.1. Production de déchets et évolution

Le tableau et le graphique ci-dessous montrent la répartition des déchets des ménages produits sur l'ensemble du territoire et la répartition en kg par habitant en comparaison avec la moyenne régionale.

Type de déchets	Poids (en t)	Production par habitant (en kg)	Moyenne régionale SINDRA (2019)*
Ordures Ménagères	6 660	175	226
Collecte Sélective	1 892	50	86
Verre	1 410	37	
Déchèterie	9 834	249	232
Autres (piles - textiles - DASRI)	164	4	non connu
<b>TOTAL</b>	<b>19 959</b>	<b>515</b>	<b>543</b>

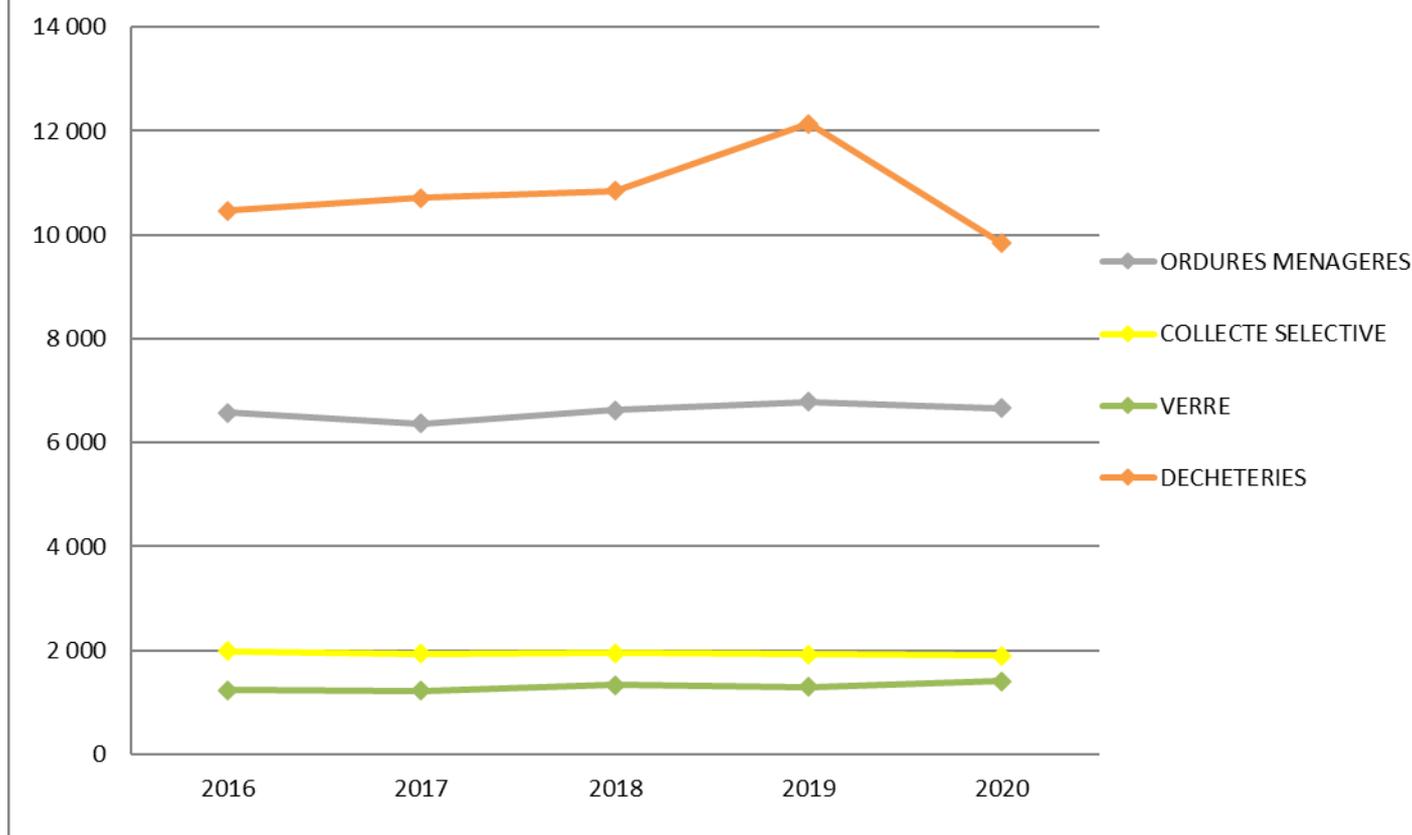
\*Source : Sindra – Observatoire régionale des déchets d’Auvergne - Rhône-Alpes

La production totale de déchets par habitant est inférieure à la moyenne régionale de 2019 (derniers chiffres connus). En territoire semi-rural, les habitants fréquentent beaucoup les déchèteries (249 kg/habitant, contre 232 kg/habitant en moyenne régionale). Les habitants du Pays de L’Arbresle ont cependant une production d’ordures ménagères résiduelles très inférieure à la moyenne régionale (175 kg/habitant contre 226 kg/habitant SINDRA, soit 29 % d’écart).

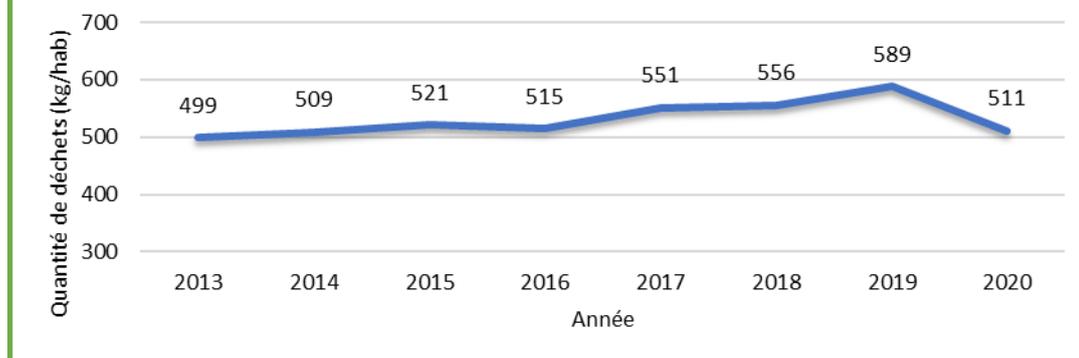


Sur les cinq dernières années, on observe une augmentation puis une baisse des quantités produites par habitant (-1%). Les quantités de déchets par habitant (ordures ménagères et collecte sélective) est stable en cinq ans, mais les déchets apportés en déchèteries sont revenus au niveau de 2016.

## Evolution des quantités de déchets collectés 2016/2020



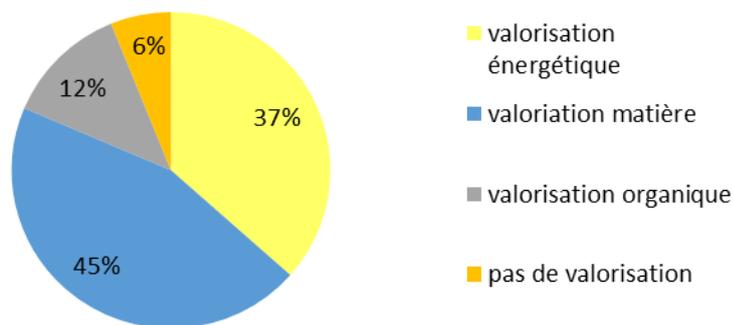
## Evolution des quantités de déchets collectés par habitants



### F.2. Taux de valorisation

Le graphique ci-dessous détaille la valorisation des déchets à la charge de la collectivité

### Répartition des déchets selon le type de valorisation



Trois modes différents co-existent :

- valorisation matière (45 %) : les déchets sont recyclés en de nouveaux matériaux ;
- valorisation énergétique (37 %) : utilisation du pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie (cas des ordures ménagères incinérées avec récupération de chaleur pour alimenter un réseau de chaleur urbain) ;
- valorisation organique (12 %) : les déchets sont transformés en amendement organique comme le compost (cas des déchets verts).

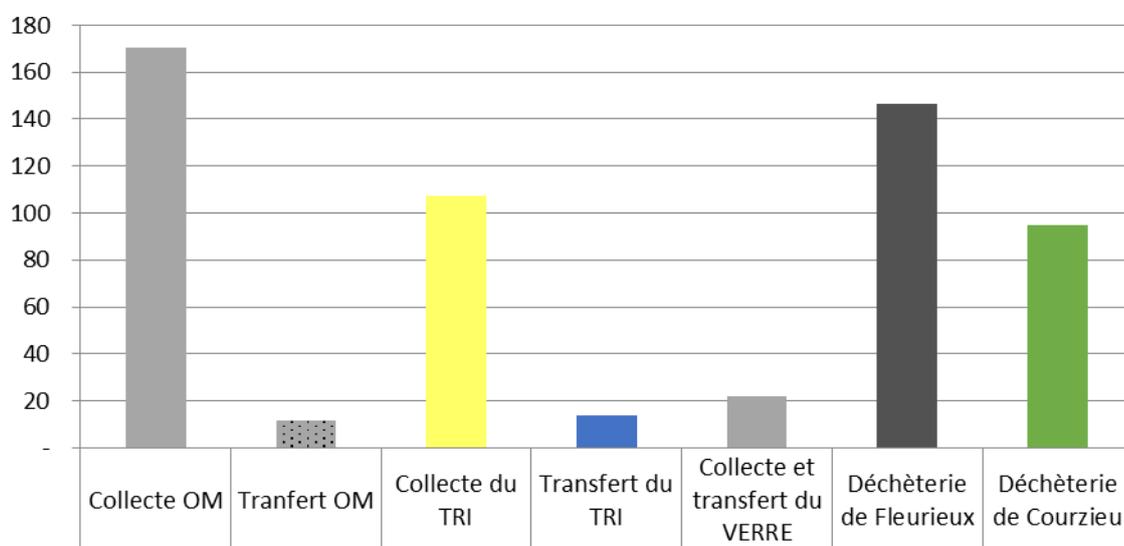
Seuls **6%** des déchets du territoire ne sont pas valorisés (cas des encombrants + amiante) Cette valeur a significativement baissé avec la valorisation des meubles dans la benne Mobilier, du polystyrène, des huisseries et du plâtre.

### F.3. Bilan carbone

Un bilan carbone a été réalisé sur l'ensemble des déchets transportés par les véhicules de collecte à partir des distances parcourues. Les émissions de CO<sub>2</sub> baissent par rapport à 2019 à **566 tonnes** en baisse par rapport à 2018. Les émissions sont réparties ainsi :

- sur la collecte et le transfert des ordures ménagères : 182 tonnes soit **32 %** des émissions ;
- sur la collecte et le transfert des déchets recyclables (Tri et Verre) : 143 tonnes soit **25%**. Il n'a pas été pris en compte les déplacements des usagers jusqu'au conteneur à verre. Soit les habitants se déplacent à pied, soit ils profitent d'un déplacement (courses, travail, école, activités) pour déposer leur verre ;
- sur les collectes en déchèterie : 241 tonnes, soit **43 %**. Ces quantités prennent en compte l'impact des apports des usagers (57%) dans leur véhicule personnel et les évacuations des déchets vers les sites de traitement (43%). Les baisses des quantités apportés engendrent une baisse de l'impact carbone sur le transport.

### Estimation de la production CO2 par étape technique en 2020



Bilan par étapes techniques	170,5	11,80	107,5	13,57	22,04	146	95
-----------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-----	----

## G. BILAN FINANCIER

Rapport d'activités des déchets ménagers 2020					
Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle					
	TEOM 9,2 %	TEOM 9,2 %	TEOM 9,2 %	TEOM 9,2 %	TEOM 8,95%
	réalisé 2016	réalisé 2017	réalisé 2018	réalisé 2019	réalisé 2020
Nombre d'habitant de référence	36 836	37 036	37 282	37 613	38 057
<b>1 DEPENSES TTC</b>	<b>3 214 135 €</b>	<b>3 229 623 €</b>	<b>3 296 927 €</b>	<b>3 372 008 €</b>	<b>3 571 946 €</b>
2 Ordures Ménagères	1 429 299 €	1 403 648 €	1 456 613 €	1 427 302 €	1 576 428 €
3 Emballages Ménagers	663 915 €	695 263 €	713 417 €	654 665 €	822 058 €
4 Verre	31 439 €	32 836 €	33 708 €	31 232 €	39 532 €
5 Déchèteries	870 640 €	855 225 €	872 359 €	1 029 477 €	974 916 €
6 Bacs roulants/conteneurs enterrés	73 107 €	97 347 €	90 167 €	90 277 €	86 753 €
7 Prévention / Communication	140 735 €	143 089 €	129 904 €	137 983 €	71 366 €
8 Autres déchets (DASRI, Plastiques agricoles)	5 000 €	2 215 €	760 €	1 072 €	893 €
<b>9 FINANCEMENT</b>	<b>3 340 743 €</b>	<b>4 217 160 €</b>	<b>4 431 013 €</b>	<b>4 652 992 €</b>	<b>4 490 300 €</b>
10 Autres recettes	- €	70 416,50 €	68 025,00 €	82 524,00 €	71 318,30 €
11 Soutien Eco-Organismes	- €	490 183,42 €	543 956,77 €	698 593,80 €	622 740,04 €
12 Vente matériaux	- €	227 862,56 €	172 468,60 €	187 388,00 €	126 549,16 €
13 TEOM	3 143 134,00 €	3 219 421,00 €	3 426 081,00 €	3 463 180,00 €	3 443 220,00 €
14 Redevance Spéciale	197 609,44 €	209 276,48 €	220 482,00 €	221 305,96 €	226 472,13 €
<b>17 Dépenses de personnel et de structure</b>	<b>189 495 €</b>	<b>224 000 €</b>	<b>202 723 €</b>	<b>202 000 €</b>	<b>186 587 €</b>
<b>18 DEPENSES LIEES AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>220 905 €</b>	<b>261 000 €</b>	<b>170 210 €</b>	<b>153 078 €</b>	<b>240 324 €</b>

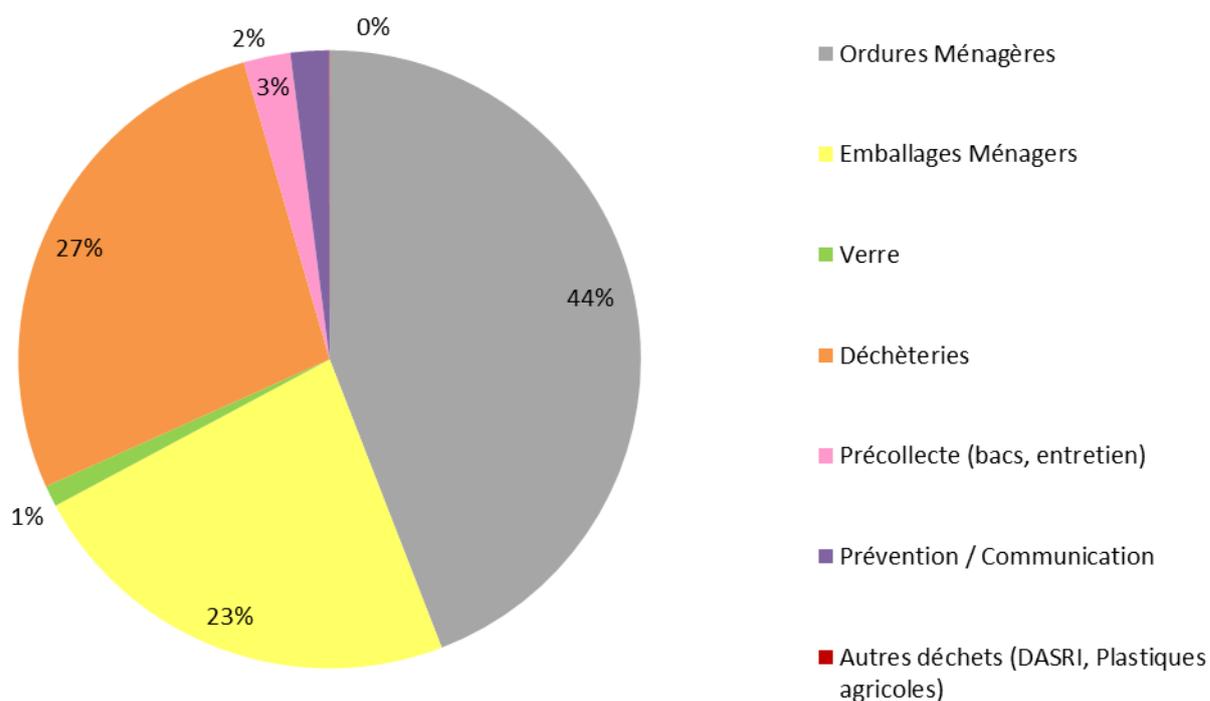
### 1. G1 : DEPENSES Décomposition de la dépense 2020

Le tableau et le graphique ci-après détaillent la répartition des dépenses en 2020 : le plus gros poste du service reste la collecte et le traitement des ordures ménagères (44%), puis la gestion des déchèteries (27%), la collecte et le traitement du tri (23%). Dans une moindre mesure, apparaissent les postes comme la collecte des autres déchets (verre, DASRI, plastiques agricoles), la gestion des bacs roulants et les actions de prévention et de communication.

Dépenses 2020	3 571 946 €
Ordures Ménagères	1 576 428 €
Emballages Ménagers	822 058 €
Verre	39 532 €
Déchèteries	974 916 €
Précollecte (bacs, entretien)	86 753 €
Prévention / Communication	71 366 €
Autres déchets (DASRI, Plastiques agricoles)	893 €

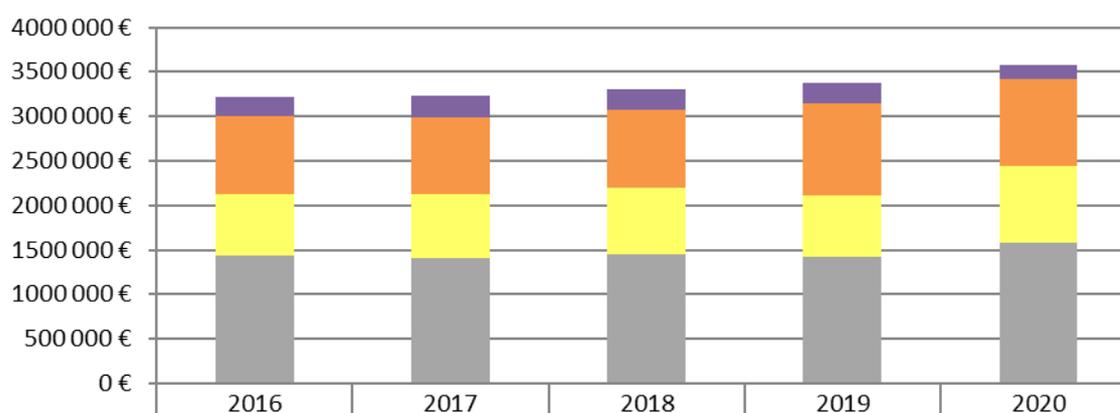
Les charges de structures du service sont estimées à 186 600 € TTC.

## Répartition des dépenses du service en 2020



## 2. Evolution des dépenses de fonctionnement du service

### Evolution des dépenses de fonctionnement



	2016	2017	2018	2019	2020
Autres dépenses (dont communication)	218 842 €	242 651 €	220 831 €	229 332 €	159 012 €
Déchèteries	870 640 €	855 225 €	872 359 €	1 029 477 €	974 916 €
Tri + Verre	695 354 €	728 099 €	747 125 €	685 897 €	861 590 €
Ordures Ménagères	1 429 299 €	1 403 648 €	1 456 613 €	1 427 302 €	1 576 428 €

Graphique : Evolution des coûts liés à la gestion des déchets (en €)

Le graphique ci-dessus présente l'évolution des dépenses sur les cinq dernières années.

En 5 ans une augmentation d'environ 11% des dépenses est observée. Le taux de TGAP sur les encombrants a fortement augmenté (de 7 € la tonne en 2009 à 22 € la tonne en 2014, 24 € en 2019 et 25 € en

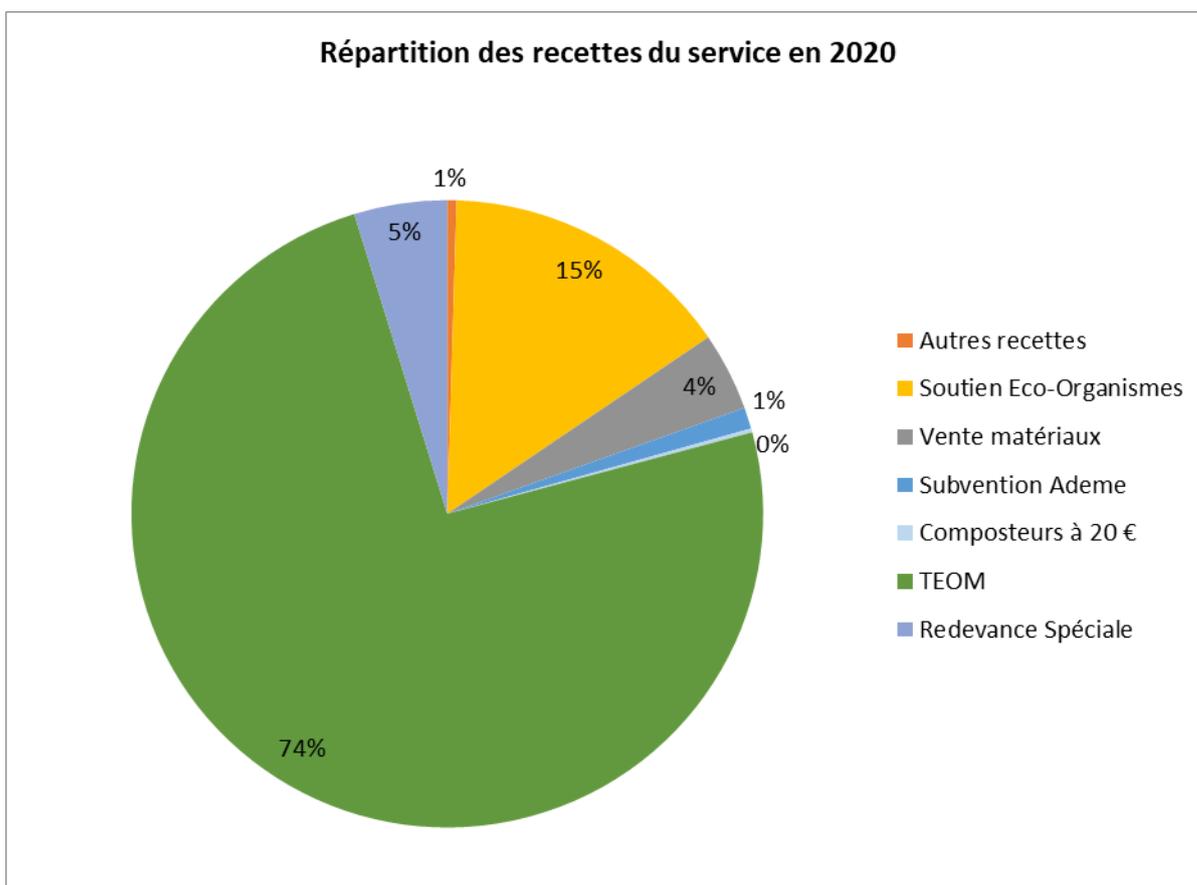
2020). En parallèle, l'offre de service à l'habitant s'est sensiblement étoffée. Entre 2019 et 2020 les dépenses ont augmenté en raison principalement de l'augmentation des tarifs de traitement de la collecte sélective par le SYTRAIVAL (+50%).

## G2 : RECETTES

### 1. Décomposition de la recette 2020

Le financement du service est assuré à 77 % par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le taux a diminué en 2020 de 9,20 % à 8,95%. La Redevance Spéciale complète à hauteur de 5 % les recettes acquittées par les Professionnels (entreprises, associations et administrations concernées, selon la délibération prise lors du Conseil Communautaire de juin 2012). D'autres recettes comme les subventions des éco-organismes, la facturation en déchèteries des professionnels (jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2020), les aides de l'ADEME ainsi que la vente de matériaux complètent les recettes du service dans une proportion de 18 %.

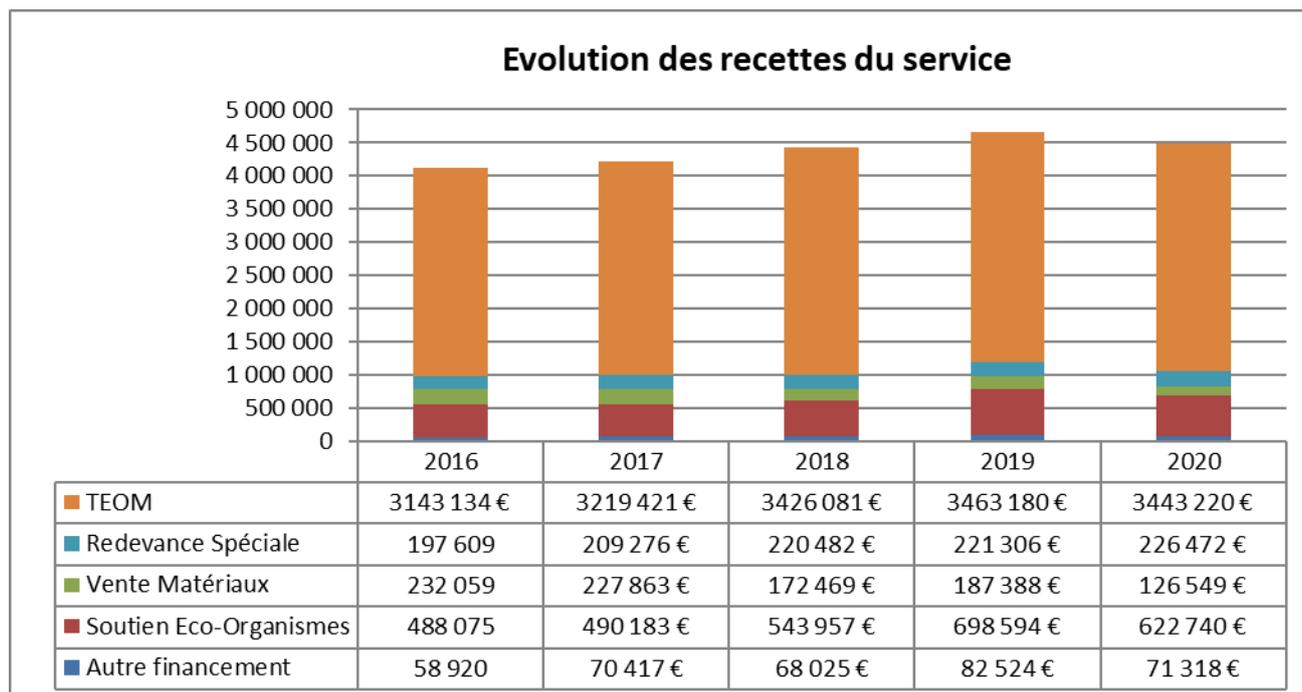
Recettes 2020	4 490 299 €
Autres recettes	48 110 €
Soutien Eco-Organismes	622 740 €
Vente matériaux	126 549 €
Subvention Ademe	12 668 €
Composteurs à 20 €	10 540 €
TEOM	3 443 220 €
Redevance Spéciale	226 472 €



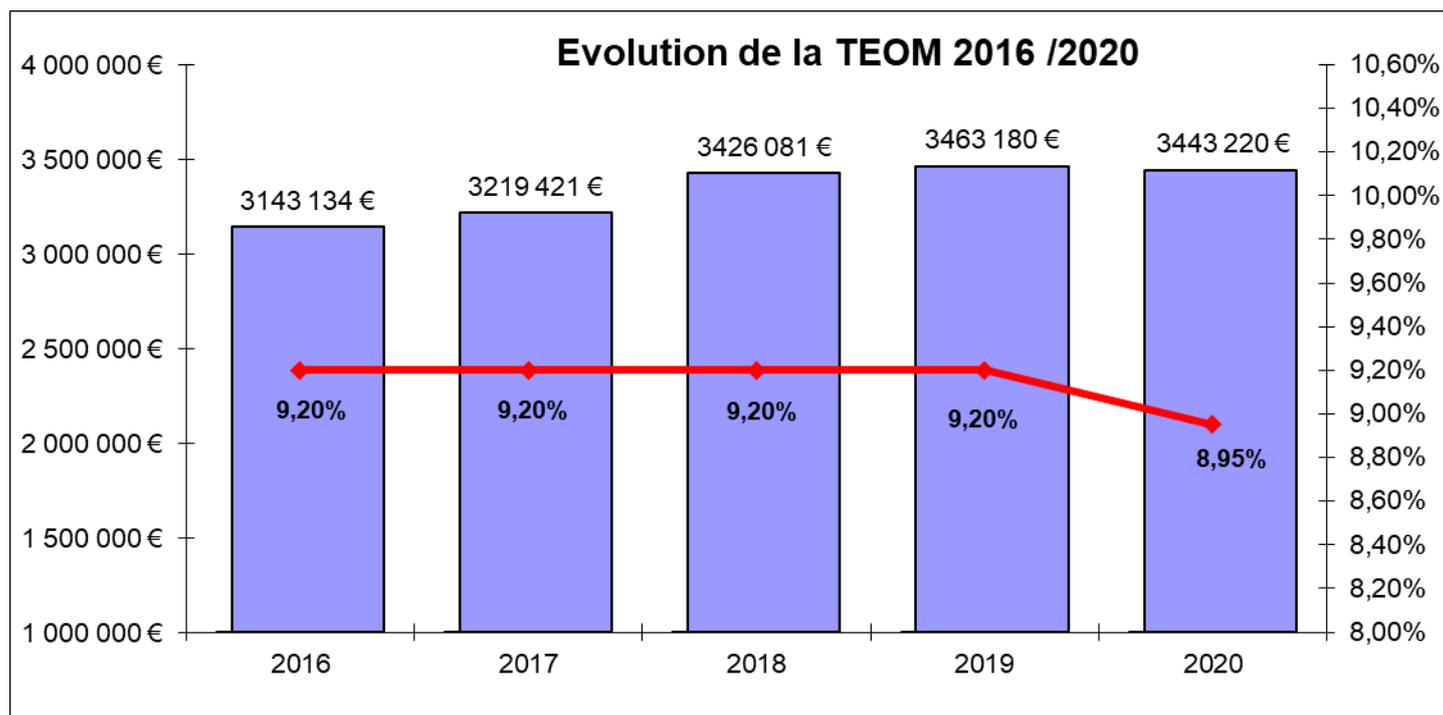
### 2. Evolution des recettes du service

Sur les cinq dernières années, les recettes du service ont augmenté de 8 %.

La Communauté de Communes a perçu des financements supplémentaires avec des aides de l'ADEME et la vente des composteurs individuels. En 2020, les recettes baissent en raison de l'effondrement du rachat matière des matériaux recyclés.



### 3. Evolution de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères



Graphique : Evolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le graphique ci-dessus présente le taux de TEOM (en rouge) couplé au montant de la TEOM (en bleu). Le taux de TEOM est stable depuis 2019 et a diminué en 2020 à 8,95%. La TEOM a représenté un financement de 3 443 220 € en 2020.

### G3 : Méthode Comptacout

L'Ademe a mis en place un outil standard de connaissance des coûts, adapté à toutes les collectivités, afin que les coûts exprimés soient comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités. Les coûts de gestion des déchets sont complexes : diversité des collectivités compétentes et de leur territoire d'intervention, éclatement des compétences, variété des modes de gestion tant d'un point de vue technique qu'économique.

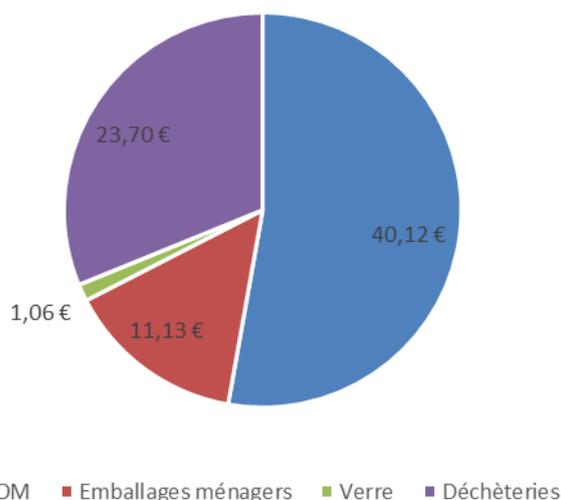
Selon l'Ademe, la Communauté de Communes se situe dans la catégorie mixte, à dominante urbaine.

Le tableau ci-après détaille les différents flux pour le coût réel à la charge de la collectivité, et donc de l'habitant. Ce coût est dénommé « coût aidé » par l'Ademe. Le montant total du coût aidé est de **2 950 829 €HT**.

Les coûts aidés (76 € HT/habitant) sont en légère hausse par rapport à 2019. Ils restent inférieurs aux autres collectivités en Rhône-Alpes et également des coûts précisés dans le référentiel national sur les coûts 2016 (92 €/habitant).

	Positionnement du coût aidé HT en euros par habitant				
	OM	Emballages ménagers	Verre	Déchèteries	Tout flux
Coût aidé à l'habitant (2020)	40 €	11 €	1 €	24 €	76 €
CCPA (données 2019)	40 €	4 €	1 €	27 €	72,0 €
CCPA (données 2018)	39 €	6 €	1 €	23 €	69,8 €
CCPA (données 2017)	41 €	7 €	1 €	23 €	71,6 €
CCPA (données 2016)	40,58 €	4,64 €	0,90 €	19,76 €	65,91 €
Données régionales 2019	52 €	11,40 €	1,50 €	23 €	88,00 €
Ecart / coût moyen régional	-23%	-2%	-29%	3%	-14%
<b>Données nationales 2016</b>					
milieu urbain mixte	46,50 €	7,00 €	1,00 €	20,70 €	92,90 €

Répartition des coûts aidés HT 2020 par type de déchets



## **H. Projets 2021**

En 2021, la Communauté de Communes va travailler sur :

- ✓ La mise à jour des actions du programme local de réduction des déchets pour la période 2021/2026
- ✓ L'étude de la tarification incitative et l'optimisation de la collecte
- ✓ Le développement du compostage partagé sur chaque commune
- ✓ 1 collecte d'amiante liée est programmée en déchèteries pour aider les particuliers à déstocker ces déchets spécifiques le 12 octobre 2021.
- ✓ Mettre à jour le règlement de collecte des déchets
- ✓ Préparation des modifications pour les extensions des consignes de tri sur les emballages (prévu 1<sup>er</sup> trimestre 2022)
- ✓ Etude de la rénovation de la déchèterie de Courzieu La Brevenne